



MERCI, votre implication, votre soutien,
vos voix, ont permis à SUD d'avoir la plus
forte progression.

Au dos :
Du nouveau pour
l'entrée à l'IFSI

Section
syndicale SUD-
Santé du CHU de
Clermont-Ferrand

58 rue Montalembert, 63000
Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 751 871 (GM)
04 73 750 420 (HE) ou
06.82.80.28.97

Em@il sud@chu-
clermontferrand.fr

Retrouvez-nous sur
le web

<http://www.sud->

Malgré les ratés de la direction dans l'organisation des élections et malgré un contexte sociétal particulier le taux de participation reste honorable :

37.97 % (CTE)

CTE
+2.27 %
Pour SUD

SUD conserve ses trois
sièges en CTE

Ces sièges vont nous
permettre de continuer à
dénoncer chaque fois que
nécessaire la politique de
la direction du CHU

CHSCT : pas d'élection directe, sièges attribués fonction des résultats au CTE.

CHSCT	CFDT	CGT	FO	SUD	UNSA
Sièges 2014	0	3	4	1	1
Sièges 2018	0	3	4	2	0
Evolution	0	0	0	+1	-1

CTE	CFDT	CGT	FO	SUD	UNSA
ELECTION 2014	5,44%	26,07%	39,84%	17,18%	11,46%
ELECTION 2018	5,16%	28,15%	38,07%	19,45%	9,18%
Evolution	-0,28%	2,08%	-1,77%	2,27%	-2,28%

CAP Locales : + 3 sièges ce qui nous porte à 7 sièges sur 30

Nous serons présents sur les CAP 1, 2, 5, 6, 9

CAP Départementales : Avec une répartition différente nous conservons 5 sièges sur 30

Nous serons présents sur les CAP 1, 2, 5, 6, 10

Au niveau National : SUD SANTE SOCIAUX SOLIDAIRES maintient sa position.

Le syndicat SUD est et restera un syndicat de lutte et de transformation sociale. Ne nous laissons pas voler nos acquis et nos droits.

VENEZ NOUS RENCONTRER DANS LES LOCAUX SYNDICAUX DE SUD : LES COLLÈGUES VOUS ATTENDENT !!!

SUD le seul syndicat qui ose dire et agir !!!



La Sélection pour l'entrée à l'IFSI bouge en 2019

SUD vous informe

AIDE-SOIGNANT AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

CA Y EST LE TEXTE EST PARU !

**Vous souhaitez candidater à l'entrée en IFSI
en espérant un financement en études promotionnelles**

QUELLE SERA LA SELECTION EN 2019 ???

L'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier et paru au journal officiel le 15 décembre 2018, explique **le dispositif qui va remplacer le concours d'entrée en IFSI** pour les candidats aux études promotionnelles.

Les épreuves de sélection prévues à l'article 5 sont au nombre de deux :

1° Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat noté sur 20 qui s'appuie sur un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle. et comprenant les pièces suivantes :

- 1° La copie d'une pièce d'identité ;
- 2° Les diplômes détenus ;
- 3° Les ou l'attestation employeur et attestations de formations continues ;
- 4° Un curriculum vitae ;
- 5° Une lettre de motivation.

2° Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social (noté sur 10) et une sous-épreuve de calculs simples (noté sur 10).

Les démarches pour la prise en charge par la formation permanente au titre des études promotionnelles restent identiques.

POUR EN DISCUTER AYEZ LE BON REFLEXE

SUD EST A VOS COTES

APPELEZ SUD LE SYNDICAT QUI OSE DIRE ET AGIR !!!

	CHU Estaing	CHU Gabriel Montpied	Louise Michel / Blanchisserie
Téléphone Fixe	04 73 750 420	04 73 751 871	
Téléphone mobile	06 82 80 28 97		
A nos permanences	Généralement du lundi au vendredi de 13h à 14h (il est préférable de téléphoner avant pour être certain de notre présence) Couloir du service social	Généralement du lundi au vendredi de 13h à 14h (il est préférable de téléphoner avant pour être certain de notre présence) Sous-sol HNA-HNB	Sur site en prenant RDV à l'un des numéros ci-contre
Sur rendez-vous	Appeler pour convenir d'un rendez-vous		
Mail	sud@chu-clermontferrand.fr		